

Réunion de conseil municipal du 17 mars 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : MM. BÉGUIER – Mme LEGRAND- MM. HAIRAUT- DIEHL— M. RENGEARD — Mmes CHEDOZEAU – POUVREAU – GROSDENIER - MM.PARADOT – ARNAULT -PUAUD - SICAUT — M.BEAU. -

Étaient représentés : Mme MARSAULT par M.BÉGUIER- Mme DA SILVA par M.PUAUD - Mme KOLBACH par Mme POUVREAU-

Était excusée : Mme JOUBERT

Étaient absents : Mme COUTURIER – M .DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme GROSDENIER.

En présence de Monsieur SERAISSOL, trésorier de Couhé

Date de la convocation : 08/03/2016

Date de l'affichage de la convocation : 08/03/2016

Le compte-rendu de la réunion du 18 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire sort de la salle et ne participe pas ni au vote en son nom ni au nom de Madame MARSAULT pour qui il a une procuration. Madame LEGRAND, adjoint, prend la présidence de l'assemblée.

N°2016.03.17/01

Vote du compte de gestion 2015 commune

Madame LEGRAND, adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Madame LEGRAND, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N°2016.03.17/02

Vote du compte administratif 2015 commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévus	885 193,18
	Réalisé	387 662,84
	Restes à réaliser	88 264,95

Recettes	Prévu	885 193,18
	Réalisé	94 426,28
	Restes à réaliser	38 492,43

Fonctionnement

Dépenses	prévus	2 044 525,44
	Réalisé	1 208 543,70

Recettes	Prévu	2 044 525,44
	Réalisé	1 453 758,48

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 172 223,04
Fonctionnement :	869 004,22
Résultat global :	696 781,18

Monsieur Le Maire réintègre la salle, prend part aux votes et délibérations en son nom et au nom de Madame MARSULT pour lequel il a une procuration. Il prend la présidence de l'assemblée.

N°2016.03.17/03
Affectation des résultats 2015 commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	245 214,78
- Excédent reporté de :	623 789,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	869 004,22
- Un déficit d'investissement de :	172 223,04
- Un déficit des restes à réaliser de :	49 772,52
Soit un besoin de financement de	221 995,56

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 commune comme il suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent	869 004,22
Affectation complémentaire en réserve (1068)	221 995,56
Résultat reporté en fonctionnement (002)	647 008,66
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	172 223,04

N°2016.03.17/04

Versement d'une contribution communale des eaux pluviales dans le cadre de réseaux unitaires

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 18 février 2016 avait décidé de surseoir à cette décision dans l'attente de la réunion du comité local prévu le 16 mars 2016.

Monsieur Le Maire rappelle les raisons de la demande de contribution communale des eaux pluviales :

Le syndicat Eaux de Vienne-Siveer a délibéré le 14 décembre dernier pour permettre aux communes de verser au syndicat une contribution volontaire pour la gestion courante de leurs eaux pluviales, gestion dont la responsabilité et la compétence relèvent des communes.

Le syndicat assure cette gestion des eaux pluviales dans le cadre de la compétence « eaux usées » que la commune lui a transférée et qui porte sur des réseaux unitaires collectant à la fois des eaux pluviales et des eaux usées.

Le syndicat des eaux de Vienne-Siveer explique que la contribution communale mise en place par le syndicat permettra de financer divers ouvrages sur les réseaux unitaires dédiés à la collecte des eaux pluviales et contribuera à financer les mises en séparatif de réseaux par la création d'un réseau de collecte.

D'autre part, la mise en œuvre de cette participation permettra de minimiser l'impact sur le niveau de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées et apportera une meilleure clarification des dépenses relevant de chacun des services des eaux pluviales et de l'assainissement collectif gérés par deux collectivités différentes.

Le niveau de contribution de chaque commune ayant transféré sa compétence assainissement au syndicat Eaux de Vienne-Siveer est fonction du linéaire de réseau unitaire. La contribution s'élève à 4€ par mètre linéaire et par an avec un montant plafond s'élevant à 15€ par habitant recensé sur la commune.

Cela représente pour la commune de Couhé une contribution facultative s'élevant pour l'année 2016 à 27 210€. Cette contribution sera affectée au compte analytique de la commune au sein du budget assainissement de Eaux de Vienne-Siveer.

Monsieur HAIRAUT, représentant de la commune au comité local assainissement, porte à la connaissance du conseil municipal qu'il n'y a aucune obligation pour la commune de verser cette contribution pour 2016 et que l'absence de versement de cette contribution n'aura pas d'incidence sur les tarifs des usagers 2016. Cependant, si la commune décidait de ne pas verser la contribution en 2017, le syndicat eaux de vienne-siveer serait dans l'obligation d'augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas verser de contribution communale des eaux pluviales dans le cadre de réseaux unitaires pour 2016.

N°2016.03.17/05

Attribution du lot n°5 électricité marché de travaux de désenfumage de l'école primaire

Le Conseil Municipal lors de la réunion du 18 février n'avait pas pu attribuer le lot n°5 faute d'offres. Une consultation a été relancée auprès de 4 entreprises.

Rappel de l'estimatif des travaux :

N° Lot	Lot	Montant H.T
--------	-----	-------------

01	Gros-Œuvre	26 900,00
02	Chassis et grille de désenfumage	29 224,00
03	Plafonds-Isolation	38 680,00
04	Peinture-Isolation thermique par l'extérieur	18 516,50
05	Electricité	3 200,00
Total H.T travaux		116 520,50
TVA 20%		23 304,10
Total TTC travaux		139 824,60

Au vu de l'analyse des offres, le conseil municipal décide d'attribuer le lot n°5 à l'entreprise LUMELEC pour 2 896,01€ H.T et autorise le maire à signer le marché.

N°2016.03.17/06

Fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de l'école tranche 3

Monsieur le Maire explique que la loi de finances pour 2016 contient des mesures pour soutenir l'investissement public local.

L'Etat mobilise une dotation budgétaire composée de 2 enveloppes :

- La première consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et Intercommunalités (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants)
- La seconde dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Monsieur Le Maire explique que le dossier de restructuration des écoles 3^{ème} tranche répond aux critères de ce fonds de soutien et propose de déposer une demande de subvention à ce titre auprès des services de l'Etat.

**Dépenses Prévisionnelles
tranche 3**

	Montant en € H.T	Montant en € TTC
Maîtrise œuvre	78 260,00	93 912,00
Conduite opération	75 000,00	90 000,00
Contrôle technique	10 032,00	12 038,40
Coordonnateur SPS	3 400,00	4 080,00
Géomètre	2 980,00	3 576,00
Etude de sol	3 100,00	3 720,00
Mesure qualité	2 000,00	2 400,00
Travaux	1 245 580,00	1 494 696,00
aléas/ révision prix	70 000,00	84 000,00
Assurance dommage	8 000,00	9 600,00

ouvrage		
Parutions/plans	12 000,00	14 400,00
	1 510 352,00	1 812 422,40

Plan de financement

Fonds soutien à l'investissement local	80% du montant H.T	1 208 281
Commune	20% du montant H.T	302 071

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet et l'estimatif ci-dessus proposé
- Arrête le plan de financement proposé ci-dessus
- Demande à Monsieur Le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

N°2016.03.17/07

Vente de matériel appartenant à la commune de Couhé

La commune possède du matériel dont elle ne se sert pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente ce matériel et donne pouvoir au Maire de fixer le prix de vente comme il suit :

- entre 1 125€ et 1 500€ (valeur d'achat 3 750€ H.T) pour le désherbeur mécanique
- entre 1 590€ et 2 120€ (valeur d'achat 5 300,75€ H.T) pour la balayeuse autotractée
- entre 960€ et 1 280€ (valeur d'achat 3 201,95€ H.T) pour l'élévateur électrique

Questions diverses

- Fresque château d'eau

La réfection du château d'eau commence le 2^{ème} semestre et porte sur étanchéité intérieure et extérieure. Le syndicat eaux de vienne-siveer a proposé à la commune de faire étudier la création d'une fresque sur le château d'eau. Ce projet est estimé entre 2 800€ et 13 500€ H.T.

Le conseil municipal missionne le syndicat eaux de vienne pour mener une consultation.

- Décisions prise par le Maire en vertu de la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au Maire en ce qui concerne la passation des marchés de travaux, de fourniture de service qui peuvent être réglementairement passés sans formalité préalable et dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T :

- N°01/2016 d'acquérir auprès de Blanchard Motoculture de Payré un sécateur électrique pour 1 390€ H.T soit 1 668€ TTC.
- N°02/2016 de confier à la SARL SG Electricité dans le cadre de la mise aux normes électriques de la Mairie la pose de hublot au 2ème étage de la Mairie pour 305,00€ H.T soit 366,00€ TTC.

Questions des conseillers

Mme CHEDOZEAU quand la commune va-t-elle récupérer le tableau d'André Brouillet qu'elle vient d'acquérir aux enchères ?

R : Avant la fin du mois. Il est rappelé que le tableau a été acheté aux enchères pour 3 500€ avec les taxes.

Monsieur DIEHL : Un concert de l'ensemble Josquin des Prés de Poitiers se tiendra le 3 avril à 16 heures en l'église Saint-Martin de Couhé.

La prochaine réunion de conseil est avancée au jeudi 7 avril 2016 à 20h30 au lieu du 14 avril 2016.

N°ordre des délibérations :

N°2016.03.17/01 Vote du compte de gestion 2015 commune

N°2016.03.17/02 Vote du compte administratif 2015 commune

N°2016.03.17/03 Affectation des résultats 2015 commune

N°2016.03.17/04 Versement d'une contribution communale des eaux pluviales dans le cadre de réseaux unitaires

N°2016.03.17/05 Attribution du lot n°5 électricité marché de travaux de désenfumage de l'école primaire

N°2016.03.17/06 Fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de l'école tranche 3

N°2016.03.17/07 Vente de matériel appartenant à la commune de Couhé